

En ligne tous les mardis

31 janvier 2017

LA VIE ECONOMIQUE

- [La croissance en France était de 1,1 % en 2016](#)
- [Première baisse annuelle du chômage depuis 2007](#)
- [Myriam El Khomri se félicite de la diminution des plans sociaux en 2016](#)
- [Les défaillances d'entreprises en net recul en 2016](#)
- [La France perd encore des parts de marché à l'export](#)
- [La Cour des comptes évalue la gestion du portefeuille d'actions de l'Etat](#)
- [Corruption : la France reste 23e du classement de l'ONG Transparency](#)
- [La confiance des patrons en l'économie au plus haut depuis 2011](#)
- [La barre des 400 000 ruptures conventionnelles presque atteinte en 2016](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Allègement de Csg pour les retraités modestes](#)
- [Coûts cachés, impayés et temps perdu : le bilan calamiteux du tiers payant en pharmacie, selon l'USPO](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Ouvriers non payés : la RATP va porter plainte contre X](#)
- [Vivarte : mise en vente d'André et de Naf Naf, plans sociaux pour La Halle](#)
- [Carrefour : les syndicats disent non à l'ouverture dominicale des hypermarchés](#)
- [La Fnac va enfin pouvoir ouvrir le dimanche](#)
- [Brexit : HSBC délocalisera 1 000 emplois à Paris](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Les chiffres du chômage en Île-de-France](#)
- [93 : le chômage a baissé de 2,4 % en un an](#)
- [Seine-et-Marne : le chômage en hausse de 1,2 % en décembre](#)
- [Val-de-Marne : après une courte accalmie, le chômage repart à la hausse](#)

- [L'Essonne finit l'année avec une hausse du chômage de 0,9 % en décembre](#)
- [Yvelines : le chômage repart à la hausse](#)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

- [François Fillon et son épouse entendus par la police](#)
- [Benoît Hamon, vainqueur de la primaire PS](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [Les créations d'entreprises en 2016. La plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports](#)
- [CESE : Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La croissance en France était de 1,1 % en 2016

Le 31/01/17, l'**Insee** a annoncé qu'en 2016, la croissance du PIB (produit intérieur brut) a atteint 1,1 % en France. Malgré une accélération au 4^{ème} trimestre, c'est moins que la prévision précédente de l'institut (1,2 %, ce qui aurait signifié une progression identique à celle de l'année 2015). Un résultat inférieur aux prévisions du gouvernement qui espérait une croissance de 1,4 % sur un an. **Michel Sapin**, ministre de l'Economie et des Finances, à l'AFP : « *Pour la deuxième année consécutive, l'activité économique aura été dynamique et aura permis de faire reculer le chômage, tout en réduisant le déficit public* ». **Les chiffres du 4^{ème} trimestre 2016** : la croissance a atteint 0,4 % (c'est deux fois plus qu'au troisième trimestre). On note une reprise de la consommation (+ 0,6 %) et de l'investissement des entreprises (+ 1,3 %). **M. Sapin** : « *L'année 2016 se termine sur une note positive avec une activité qui accélère nettement au quatrième trimestre. C'est le signe d'une reprise qui s'installe durablement et, surtout, qui prend de l'ampleur. [...] La confiance des ménages comme des chefs d'entreprise se situe à des niveaux élevés et promet un début d'année 2017 très dynamique, tant en termes d'activité que de créations d'emploi* ». En 2016, la consommation des ménages a connu une hausse (+ 1,8 %, contre 1,4 % en 2015). L'investissement des entreprises, lui, a progressé de 4,3 %, contre + 2 % en 2015). Une « *dynamique qui devrait se poursuivre en 2017,* » précise l'Insee. **Les prévisions de l'institut pour 2017** : grâce aux exportations, la croissance au premier trimestre 2017 devrait être de 0,3 %, de 0,4 % au deuxième trimestre. Enfin, grâce à des créations d'emploi suffisantes pour absorber l'augmentation de la population active, le taux de chômage devrait baisser à mi-2017, pour atteindre en métropole 9,5 % de la population active, et 9,8 % en incluant l'Outre-mer.

[http://www.challenges.fr/economie/la-croissance-en-france-etait-de-1-1-en-2016-451341#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20170131](http://www.challenges.fr/economie/la-croissance-en-france-etait-de-1-1-en-2016-451341#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20170131)

(Source : www.challenges.fr du 31/01/2017, avec AFP)

● Première baisse annuelle du chômage depuis 2007

Le nombre de demandeurs d'emploi a connu une hausse au mois de **décembre 2016** : + 26 100 inscrits par rapport à novembre, soit + 0,8 % pour les chômeurs en catégorie A (sans aucune activité). Au 31/12, il atteignait 3 473 100 personnes. Toutes les catégories de gens ont été concernées : les moins de 25 ans (+ 0,7 %), les 25-49 ans (+ 0,6 %), les plus de 50 ans (+ 1,2 %). Si l'on ajoute toutes les catégories (A, B, C ; B et C regroupant les demandeurs d'emploi ayant eu une petite activité durant le mois), le nombre d'inscrits est stable pour décembre (- 100 personnes) et atteint 5 475 700 personnes. Toujours toutes catégories confondues, mais en ajoutant l'Outre-mer, le chiffre reste également stable et s'élève à 5 777 300 personnes. **Sur un an** (l'année 2016), toujours en catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse : - 107 400 inscrits, soit - 3 % (une première après 8 ans de hausse). **Myriam El Khomri**, ministre du Travail : « *2016 marque la première année de baisse du chômage sur une année depuis 2007* ». **Communiqué du ministère du Travail** : « *Les périodes de reprise de l'activité se caractérisent par des variations mensuelles plus ou moins fortes qui imposent d'analyser les résultats en tendance* ». Ceux qui profitent le plus de cette baisse annuelle : les jeunes (- 8,8 %) et les 25-49 ans (- 3,7 %). Par contre, la tendance reste à la hausse pour les seniors (+ 2,2 %).

<http://www.usinenouvelle.com/editorial/premiere-baisse-annuelle-du-chomage-depuis-2007.N492369>

(Source : www.usinenouvelle.fr du 24/01/2017 mis à jour le 25/01/2017, Reuters, pour Reuters, Myriam Rivet, édité par Jean-Baptiste Vey)

[Retour au sommaire](#)

● Myriam El Khomri se félicite de la diminution des plans sociaux en 2016

Le 26/01/17, alors qu'elle présentait ses vœux à la presse, **Myriam El Khomri** s'est réjouie de la baisse du nombre de **PSE** (plan de sauvegarde de l'emploi) : - 12 % entre 2015 et 2016. Selon elle, il s'agit là d'un « *chiffre significatif* » : « *Qu'il n'y ait aucun malentendu, je ne veux absolument pas minimiser l'ampleur [des derniers plans de restructuration, comme celui du groupe Vivarte,] ni minimiser la souffrance de ces salariés... mais je veux dire ici que*

le nombre de PSE a diminué ». Concernant **la loi Travail**, **Mme El Khomri** a commenté : « [Cette loi a fait] office de catharsis en mettant à jour des clivages syndicaux anciens, des clivages politiques très profonds et un malaise général de l'opinion ». Avant de regretter que « certains aient cherché récemment à imputer [à la loi Travail] la responsabilité de certains plans sociaux ». Une réponse par exemple à Benoît Hamon qui a attribué, il y a deux semaines, le PSE de la Voix du Nord à ladite loi Travail. **Mme El Khomri** : « Non, la loi Travail ne facilite pas les licenciements. [La réforme des licenciements économiques que contient cette loi] explicite seulement, sur la base de la jurisprudence actuelle, dans quelles circonstances précises une entreprise a le droit de procéder à des licenciements économiques. [...] Elle leur donne un cadre clair et sécurisé, sans rien retirer au pouvoir des juges. Codifier la jurisprudence, quelle audace ! [La loi Travail a] suscité beaucoup d'approximations et de fantasmes. [...] On peut maudire cette loi, faire de son abrogation l'alpha et l'oméga d'une politique. Mais je suis convaincue que c'est un texte qui s'inscrit dans notre temps. [...] Pourquoi tant de bruit autour de cette loi alors ? J'ai voulu trouver un compromis entre salariés, entreprises et syndicats et faire que chacun fasse un petit pas pour que l'avancée soit collective. Est-ce utopique ? Sans doute. Mais je crois aux vertus du dialogue social et du paritarisme et souhaite bien du courage à ceux qui voudraient les piétiner. Car les forces sociales, elles existent dans ce pays, je les ai rencontrées ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/myriam-el-khomri-se-felicite-de-la-diminution-des-plans-sociaux-en-2016_1873041.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 26/01/2017, Tiphaine Thuillier avec AFP)

● Les défaillances d'entreprises en net recul en 2016

Le 31/01/17, le cabinet **Altares** a indiqué qu'en 2016, le nombre de défaillances d'entreprises a baissé de 8,3 %. La cause : de très bons résultats au quatrième trimestre. Il y a eu 57 844 entreprises placées en procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire (contre 63 008 en 2015). **Challenges** : « Le seul dernier trimestre 2016, en comparaison de la même période 2015, est en amélioration de 12 %, juste sous le seuil des 14.000 procédures (13.971) qui n'avait plus été approché depuis fin 2007 (13.662) ». **Thierry Million**, directeur des études chez Altares : « Depuis 2009, l'espoir de revenir sous le seuil des 15 000 défaillances d'entreprises sur le dernier trimestre et 60 000 sur l'année semblait inaccessible. 2016 l'a pourtant fait ! L'année se termine à moins de 58 000 défaillances, un volume comparable à celui observé en janvier 2009. Certes, c'est encore 8 000 de trop par rapport à 2007, [mais cela] permet de ramener le nombre d'emplois menacés par ces procédures collectives à 200 000 contre 260 000 en 2009 ». Toutes les entreprises ont bénéficié de cette « dynamique positive ». Et surtout les plus petites (moins de trois salariés) qui représentent les trois quarts des défaillances. **Par secteurs** : le bâtiment a connu une baisse marquée. En détail, la construction : - 12,7 % ; le gros œuvre : - 12,5 % ; les travaux publics : - 12,3 %. Malgré des « tensions dans les activités de détail, telles que l'entretien et réparation de véhicules automobiles (+ 5 %), [mais aussi] l'alimentation générale (+ 11 %) », la baisse dans le commerce a été bonne (- 9,5 %). **Autres baisses notables** : l'industrie (- 8,3 %), le transport routier de marchandises (- 7 %), tiré par le fret de proximité (- 10 %), « contrairement à celui de voyageurs (+ 31 %) » ; Altares explique cette dernière hausse par l'augmentation des défaillances chez les taxis (230 cessations de paiement en 2016, contre 175 en 2015 et 118 en 2014). Enfin, **l'agriculture** a subi une hausse du nombre des défaillances (« + 4 % et + 8 % sur les seules activités d'élevage »).

http://www.challenges.fr/economie/les-defaillances-d-entreprise-en-net-recul-en-2016_451350

(Source : www.challenges.fr du 31/01/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La France perd encore des parts de marché à l'export

Le 30/01/17, l'institut **COE-Rexecode** a publié une étude qui révèle qu'en 2016, la France a encore perdu des parts de marché à l'exportation, « malgré l'amélioration de la compétitivité-coût de ses entreprises, dont les effets sur les échanges extérieurs tardent à se manifester ». Dans la zone euro, les exportations hexagonales ont représenté 13,4 % de parts de marché contre 17 % en 2000, et - 0,2 point par rapport à 2015. Pourquoi ?

COE-Rexecode explique cette perte par le « *recul du poids de la valeur ajoutée manufacturière française dans la valeur ajoutée manufacturière de la zone euro. Celui-ci a encore légèrement diminué en 2016, pour s'établir à 13,4 %, un nouveau plus bas jugé "inquiétant" (contre 17,3 % en 2000 et 15,1 % fin 2012)* ». Et ce bien que la compétitivité-coût de la France, de par la mise en place du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) et des baisses de charges, se soit améliorée. A titre de comparaison, les chiffres du coût salarial unitaire en France, en Allemagne et dans la zone euro pour 2016 : France (+ 0,9 %), Allemagne (+ 1,9 %), zone euro (+ 1,3 % en moyenne). Sur la période 2012-2016 : France (+ 0,8 %), Allemagne (+ 9,1 %), zone euro (+ 3,7 %). Une situation qui a engendré un « *début de redressement* » pour l'Hexagone. **COE-Rexecode** : « *[La remontée des prix du brut et des rendements obligataires jouent désormais dans le sens d'une baisse des marges, ce qui fait qu'il est] nécessaire que les hausses de salaires restent contenues durablement au-dessous des gains de productivité et que les politiques d'allègement des coûts soient poursuivies* ».

[http://www.challenges.fr/economie/la-france-perd-encore-des-parts-de-marche-a-l-export_451160#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170130](http://www.challenges.fr/economie/la-france-perd-encore-des-parts-de-marche-a-l-export_451160#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170130)

(Source : www.challenges.fr du 30/01/2017, avec Reuters)

● **La Cour des comptes étrille la gestion du portefeuille d'actions de l'Etat**

Le 25/01/17, **la Cour des comptes** a publié un rapport concernant la gestion du portefeuille d'actions de l'Etat, dans lequel elle appelle à une réforme de l'actionariat public en profondeur. **La Cour des comptes** : « *L'Etat peine à être un bon actionnaire* ». Pourquoi ? A cause des contradictions « *entre les objectifs multiples* » des différents gouvernements dans la gestion du portefeuille public. **La Cour** : « *[Cette situation pousse l'Etat à faire] passer au second plan la défense de ses intérêts patrimoniaux [et] l'intérêt social des entreprises qu'il détient* ». L'Etat est actionnaire (minoritaire ou majoritaire) dans environ 1 800 entreprises, dont EDF, Engie, Renault, Air France, la RATP, pour un patrimoine d'une valeur comptable de 100 milliards d'euros à fin 2015. La Cour des comptes souligne que ce poids actionnarial est l'un des plus élevés des pays de l'OCDE et estime qu'il est « *source de situations problématiques* ». Selon elle, ce portefeuille public est trop « *dispersé et peu mobile* » ; quant aux opérations réalisées par l'Etat, elles sont « *trop souvent dictées par l'urgence* ». **Didier Migaud**, président de la Cour des comptes : « *Les réflexes anciens perdurent, et l'Etat continue souvent de confondre tutelle et actionariat* ». **Le Nouvel Obs** : « *Illustrations du manque de rationalité de l'Etat, la commande de locomotives imposée à la SNCF afin de sauver l'usine Alstom de Belfort, mais aussi le pilotage de la filière nucléaire, ébranlée par la situation financière d'Areva et d'EDF* ».

<http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/32793-etat-comptes-etrille-gestion-portefeuille-actions.html>

→ **Les principales entreprises dans lesquelles l'État est actionnaire :**

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/explicateur/2016/12/01/29004-20161201ARTFIG00295-les-principales-entreprises-dans-lesquelles-l-etat-est-actionnaire.php>

(Sources : www.lefigaro.fr du 25/01/2017, Bertille Bayart, Marie Théobald, <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 25/01/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Corruption : la France reste 23e du classement de l'ONG Transparency**

Le 25/01/17, l'ONG **Transparency International** a publié son évaluation annuelle de la corruption dans le monde à travers une étude qui porte sur 176 pays. L'ONG note chaque pays sur une échelle allant de 0 à 100. **Le Figaro** : « *Concrètement, plus un pays a une note élevée, moins il est corrompu* ». **Transparency International** : « *Une mauvaise note est le signe d'un recours systématique à des pots-de-vin, de l'absence de sanctions en cas de corruption et d'une inadéquation entre les prestations d'une faible administration et les besoins de la population* ». La France se situe en 23^{ème} position, position qu'elle occupait déjà l'année dernière ; mais sa note a légèrement baissé, passant de 70 en 2015 à 69/100 en 2016. Transparency International remarque cependant que « *ces dernières années, la France a fait des progrès au niveau des lois et des institutions* ». **Daniel Lebègue**, président de Transparency France sur France Inter : « *Depuis quelques mois, la justice française a*

commencé à prononcer des sanctions lourdes : Jérôme Cahuzac, Claude Guéant... elle est devenue plus sévère ». Autres améliorations saluées par l'ONG : Les « progrès réalisés sous la présidence Hollande et ses garde-fous mis en place après les différentes affaires qui ont touché le sommet de l'État » ; la loi Sapin II aussi, qui touche la corruption en entreprise. **Les bons élèves** : Le Danemark (90 sur 100), la Nouvelle Zélande (90 sur 100), la Finlande (89 sur 100). **Transparency International** : « Leur position ne signifie pas que ces États ne présentent aucun cas de corruption mais qu'ils affichent un respect de la transparence par les pouvoirs publics, de la liberté de la presse, pas de restriction des libertés individuelles et une justice indépendante ». **Les mauvais élèves** : La Somalie (dernier du classement avec une note de 10 sur 100), le Soudan du Sud (11 sur 100), la Corée du Nord (12 sur 100), la Syrie (13 sur 100).

→ **NB** : « L'indice de la perception de la corruption est établi en agrégeant des données d'enquêtes collectées par 12 institutions indépendantes, telles que la Banque mondiale ou encore le Forum Economique Mondial ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2017/01/25/20002-20170125ARTFIG00139-corruption-la-france-reste-23e-du-classement-de-l-onq-transparency.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/01/2017, Elodie Tymen)

● La confiance des patrons en l'économie au plus haut depuis 2011

L'Observatoire de la performance des PME-ETI Challenges-Banque Palatine indique que les chefs d'entreprise ont ressenti un regain d'optimisme en ce début d'année 2017. L'indicateur de confiance à 6 mois en l'économie française est en hausse (+ 8 points) et passe la barre des 50 % (c'est son plus niveau depuis 2011). Cette embellie se retrouvera-t-elle sur le marché de l'emploi ? Ceux qui ont mené l'enquête, c'est-à-dire les experts de l'institut Opinionway, considèrent que « les soldes d'embauches sont très encourageants pour les six premiers mois de l'année ». En effet, il s'avère que plus d'un dirigeant d'entreprise sur quatre a l'intention d'augmenter le nombre de ses salariés sur la période. En ce qui concerne les investissements, l'indicateur est également positif : + 3,5 % en un mois. La raison de cet optimisme : les chefs d'entreprise, dans leur majorité, estiment que leur activité sera meilleure en 2017 qu'en 2016. Ils tablent en moyenne sur une croissance de 3,6 % de leurs affaires.

→ **Méthodologie** : L'enquête a été réalisée du 2 au 13 janvier 2017 auprès de 302 dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 15 et 500 millions d'euros.

[http://www.challenges.fr/economie/la-confiance-des-patrons-en-l-economie-au-plus-haut-depuis-2011_450413#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170126](http://www.challenges.fr/economie/la-confiance-des-patrons-en-l-economie-au-plus-haut-depuis-2011_450413#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170126)

(Source : www.challenges.fr du 26/01/2017, Pierre-Henri de Menthon)

● La barre des 400 000 ruptures conventionnelles presque atteinte en 2016

D'après des données provisoires de la Dares (le service statistiques du ministère du Travail) rendues publiques par l'AFP le 24/01/17, le nombre de ruptures conventionnelles a connu une hausse record en 2016 (+ 9,1 %), avec 389 900 ruptures agréées (contre 357 200 en 2015) sur 419 600 demandes déposées. Soit une moyenne de 32 500 ruptures conventionnelles homologuées chaque mois (contre 29 800 en 2015) ; le mois de juin est en tête avec 33 500 ruptures agréées. Ce système de rupture conventionnelle, c'est-à-dire par « consentement mutuel » et qui permet au salarié de démissionner en ayant accès à l'assurance chômage, a été mis en place en août 2008 par le gouvernement Fillon. Depuis cette date, le nombre de demandes a constamment augmenté. Au total, depuis 2008, 2,48 millions de ruptures conventionnelles ont été validées.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/la-barre-des-400-000-ruptures-conventionnelles-presque-atteinte-en-2016_1872157.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 25/01/2017, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Allègement de Csg pour les retraités modestes

Le 09/01/17 est entrée en vigueur la mesure contenue dans la loi de financement de la Sécurité sociale qui permet la réduction de la CSG (contribution sociale généralisée) pour les retraités les plus modestes. Sont concernés 500 000 personnes. Ainsi, bénéficient d'une exonération de CSG les retraités percevant une pension mensuelle inférieure à 1 013 € ; ceux percevant une pension mensuelle comprise entre 1 013 € et 1 286 € bénéficient du taux réduit de Csg de 3,8 % ; ceux percevant une pension mensuelle égale ou supérieure à 1 287 € sont assujettis au taux normal de Csg de 6,6 %. La mesure est immédiatement applicable aux retraités du régime général. **Viva Presse** : « Pour les autres régimes, la mesure entrera en vigueur en fonction de leurs dates de versement des pensions et de mise à jour des taux de Csg applicables ».

<http://www.viva.presse.fr/allègement-de-csg-pour-les-retraites-modestes-172352>

(Source : www.viva.presse.fr du 09/01/2017, Anne-Marie Thomazeau)

● Coûts cachés, impayés et temps perdu : le bilan calamiteux du tiers payant en pharmacie, selon l'USPO

Le 23/01/17, l'**USPO** (Union des syndicats de pharmaciens d'officine) a publié une enquête faisant un bilan de dix ans de tiers payant. Il en ressort que les « *coûts cachés de gestion du système de tiers payant avec l'assurance-maladie et les complémentaires s'élèvent de 13 246 à 28 601 euros par pharmacie et par an, selon les officines interrogées* ». Le poste le plus important : les frais de personnel. Viennent ensuite les impayés et les coûts informatiques, « *loin d'être compensés par les indemnités perçues par les pharmaciens* ». D'après l'USPO, le temps moyen passé à gérer le tiers payant aurait connu une hausse de 10 % en dix ans, jusqu'à représenter aujourd'hui plus d'un mi-temps : « *Aucune profession de santé ne peut supporter un tel niveau de dépenses supplémentaires et un risque financier* ». Le constat de l'enquête est que les choses ont plutôt empiré en dix ans. **L'USPO** : « *[Les officines constatent] une perte de temps face aux patients à cause de la complexité et des changements croissants des droits notamment de complémentaires santé et depuis l'arrivée de l'ACS [aide pour une complémentaire santé, Ndlr]* ». A cela s'ajouterait un temps de gestion des réclamations plus important : « *Le paiement garanti, c'est de moins en moins automatique* ». D'après l'USPO, 86 % des pharmaciens consultés expliquent que « *les incidents de paiement se concentrent sur la part complémentaire (qui restera facultative pour les médecins)* » (contre 80 % des pharmaciens en 2007). 46 % des mêmes pharmaciens estiment que la garantie de paiement sur les feuilles de soins électroniques (FSE) sécurisées est mieux respectée qu'il y a 10 ans. Mais 33 % déclarent qu'il n'y a eu aucune amélioration, pire, que les choses se sont dégradées. 39 % des pharmaciens interrogés disent « *avoir été confrontés en 2016 à un non-respect de la garantie de paiement une ou plusieurs fois par semaine en moyenne* ». Enfin, concernant la garantie de paiement des complémentaires (attestation papier), 33 % des pharmaciens pensent qu'elle s'est plutôt dégradée depuis 10 ans, 20 % qu'elle s'est améliorée. **Le Quotidien du Médecin** : « *Le président de l'USPO, Gilles Bonnefond, exhorte l'assurance-maladie et les complémentaires santé à simplifier le tiers payant et à le rendre plus efficace. Ce ne sont pas les médecins qui le contrediront* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2017/01/24/couts-caches-impayes-et-temps-perdu-le-bilan-calamiteux-du-tiers-payant-en-pharmacie-selon-luspo_844016

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 24/01/2017, Stéphane Long)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Ouvriers non payés : la RATP va porter plainte contre X

Le 25/01/17, le **groupe Vinci** a annoncé qu'une quarantaine d'ouvriers (en grève) de l'entreprise **FH Service** étaient dans une « *situation inacceptable* ». **Vinci** : « *[Vinci] enquête sur la situation des salariés de l'entreprise FH Service, sous-traitant de [sa] filiale Sogea TPI, opérant sur un chantier de rénovation de la station Châtelet à Paris [pour le compte de la RATP]. [...] Au stade de l'enquête interne, nous constatons que ces travailleurs sont*

dans une situation inacceptable. [...] Selon nos informations, ces ouvriers sont en situation régulière en France. Pour autant, il y aurait des retards dans le paiement de leurs salaires. [La filiale du groupe, Sogea TPI, est] actuellement en contact avec l'employeur [FH Service] et ses salariés, pour trouver sans délai une solution durable à cette situation ». De son côté, **la RATP** porte plainte : « [La RATP a] décidé de porter plainte contre X pour le préjudice subi ». Le maître d'ouvrage du chantier a, lui, affirmé s'être « acquitté de toutes ses obligations contractuelles [vis-à-vis de Sogéa, notamment le paiement de] toutes les factures présentées [...] pour le compte de son sous-traitant ». **Christian Renard**, responsable de l'union syndicale de la construction CGT-Paris et délégué CGT du groupe Vinci : « [Les ouvriers,] majoritairement des travailleurs turcs, n'auraient pas été payés depuis 2 à 8 mois selon les cas. [...] Cette situation scandaleuse met une nouvelle fois au jour la forte vulnérabilité de ces travailleurs en situation précaire, victimes du travail dissimulé, exposés à la surexploitation et aux risques professionnels par des patrons sans scrupules ». Enfin, **le groupe Vinci** a déclaré qu'il veillait « en permanence à garantir un traitement équitable à l'ensemble des personnes présentes sur ses chantiers, qu'il s'agisse de ses salariés directs ou ceux de ses sous-traitants », et ce "sur tous ses chantiers et dans tous ses métiers, partout dans le monde" ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/btp/ouvriers-non-payés-la-ratp-va-porter-plainte-contre-x_450399#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20170126](http://www.challenges.fr/entreprise/btp/ouvriers-non-payés-la-ratp-va-porter-plainte-contre-x_450399#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20170126)

(Source : www.challenges.fr du 26/01/2017, avec AFP)

● **Vivarte : mise en vente d'André et de Naf Naf, plans sociaux pour La Halle**

Les organisations syndicales de Vivarte (La Halle, Caroll, etc.) ont annoncé que le groupe allait, dans le cadre d'un plan de restructuration, vendre la marque de chaussures André et Naf Naf. La Halle aux chaussures devrait voir, elle, la suppression de 700 à 800 postes. André représente 135 magasins et 786 salariés. Un repreneur, dont le nom n'est pas précisé à l'heure où est écrit cet article, aurait été trouvé, a déclaré Vivarte en CCE (comité central d'entreprise). La direction n'a fait aucun autre commentaire.

[http://www.lepoint.fr/economie/vivarte-met-en-vente-le-chausseau-andre-un-repreneur-trouve-24-01-2017-2099647_28.php?M_BT=77616227272&m_i=Y78YKyU2jEZMzzJVxLcyoa82aqBlqdmWW8qL_W2FRdDK9sbNwVhBwoxo5OtOFrNjQYhkhLAngSRw4Zup0CN9gbo4IrcWY0#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20170125](http://www.lepoint.fr/economie/vivarte-met-en-vente-le-chausseau-andre-un-repreneur-trouve-24-01-2017-2099647_28.php?M_BT=77616227272&m_i=Y78YKyU2jEZMzzJVxLcyoa82aqBlqdmWW8qL_W2FRdDK9sbNwVhBwoxo5OtOFrNjQYhkhLAngSRw4Zup0CN9gbo4IrcWY0#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20170125)

(Source : www.lepoint.fr du 25/01/2017, AFP)

● **Carrefour : les syndicats disent non à l'ouverture dominicale des hypermarchés**

Le 24/01/17, **FO**, syndicat majoritaire (46 % du personnel), s'est prononcé contre le projet d'ouverture dominicale de Carrefour, rejoignant ainsi la CGT et la CFDT. L'accord devait concerner 191 magasins et 60 000 salariés. **Jacqueline Poitou**, déléguée syndicale centrale FO chez Carrefour : « Nous avons étudié l'environnement, mais les délégués FO ne sont pas prêts à annuler l'accord de 1970 ». **Michel Enguelz**, délégué central chez Carrefour : « Même avec une compensation à 100 % les salariés ne reviendront pas tout de suite sur leur position. Si la concurrence se met à ouvrir massivement et que cela peut mettre l'emploi en péril, peut-être que l'on pourra en rediscuter, mais sous un autre format ». A l'heure où est écrit cet article, **la direction** a indiqué avoir « pris acte de cette décision », sans autres commentaires.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/01/25/carrefour-les-syndicats-disent-non-a-l-ouverture-dominicale-des-hypermarches_5068603_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 25/01/2017, Cécile Prudhomme)

[Retour au sommaire](#)

● **La Fnac va enfin pouvoir ouvrir le dimanche**

Le 25/01/17, la CFDT a donné son accord sur l'ouverture des magasins FNAC le dimanche ; elle rejoint ainsi les organisations syndicales CFE-CGC et CFTC. Cet accord devrait générer la création de 80 postes en CDI.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2017/01/25/20005-20170125ARTFIG00119-la-fnac-va-enfin-pouvoir-ouvrir-le-dimanche.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 25/01/2017, Olivia Detroyat)

● **Brexit : HSBC délocalisera 1 000 emplois à Paris**

Le 25/01/17, Stuart Gulliver, directeur général de la banque britannique **HSBC** a indiqué que, suite au Brexit et à la perte du « passeport européen », 20 % de son activité trading devrait quitter Londres. Destination : la France. **M. Gulliver** : « Les activités précisément couvertes par la législation européenne vont déménager, et cela représente 20 % de notre chiffre d'affaires. [...] J'ai dit publiquement, il y a un moment déjà, qu'il y aurait un millier d'emplois qui sont couverts par la législation européenne et qui, dans le cadre de l'accès au marché unique, devraient probablement aller en France dans notre cas. [...] Nous avons acheté le Crédit Commercial de France (CCF) en 2002, donc nous avons une banque universelle de plein exercice en France. Donc pour nous, c'est la France ». Avant d'ajouter toutefois : « [Il n'y a] pas de nécessité pour nous de le faire dans l'immédiat ». **La Tribune** : « HSBC France emploie 9 500 personnes, au siège avenue des Champs-Élysées, à La Défense et dans son réseau de 320 points de vente, et a généré 2,3 milliards d'euros de produit net bancaire en 2015. La première banque européenne dispose des licences nécessaires pour une telle relocalisation : il lui suffirait de créer une holding intermédiaire en France, ce qui ne prendrait que quelques mois ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/brexit-hsbc-delocalisera-1-000-emplois-a-paris-631157.html#xtor=EPR-2-%5Bbanque-industrie-financiere%5D-20170125>

(Source : www.latribune.fr du 25/01/2017, Delphine Cuny)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Les chiffres du chômage en Île-de-France**

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans aucune activité) a connu une hausse en décembre 2016 et sur 3 mois, et une baisse sur un an (+ 0,9 % sur un mois, + 0,4 % sur 3 mois, - 1,6 % sur un an). Au total, l'Île-de-France compte 668 920 demandeurs d'emploi fin 2016.

[http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/93-le-chomage-a-baisse-de-2-4-en-un-an-24-01-2017-6613368.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/93-le-chomage-a-baisse-de-2-4-en-un-an-24-01-2017-6613368.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

[http://www.leparisien.fr/achères-la-foret-77760/seine-et-marne-le-chomage-en-hausse-de-1-2-en-decembre-24-01-2017-6613329.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/achères-la-foret-77760/seine-et-marne-le-chomage-en-hausse-de-1-2-en-decembre-24-01-2017-6613329.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-apres-une-courte-accalmie-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613662.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/val-de-marne-apres-une-courte-accalmie-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613662.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

● **93 : le chômage a baissé de 2,4 % en un an**

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en Seine-Saint-Denis (118 920 personnes) a connu une hausse en décembre 2016, et une baisse sur 3 mois et sur un an (+ 0,4 % sur un mois, - 0,4 % sur 3 mois, - 2,4 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/93-le-chomage-a-baisse-de-2-4-en-un-an-24-01-2017-6613368.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/aubervilliers-93300/93-le-chomage-a-baisse-de-2-4-en-un-an-24-01-2017-6613368.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

● **Seine-et-Marne : le chômage en hausse de 1,2 % en décembre**

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en Seine-et-Marne (+ 800 personnes) a connu une hausse en décembre 2016 et sur 3 mois, et une baisse sur un an (+ 1,2 % sur un mois, + 1,1 % sur 3 mois, - 1,3 % sur un an).

[http://www.leparisien.fr/achères-la-foret-77760/seine-et-marne-le-chomage-en-hausse-de-1-2-en-decembre-24-01-2017-6613329.php#xtor=EREC-1481423602-\[NL77\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/achères-la-foret-77760/seine-et-marne-le-chomage-en-hausse-de-1-2-en-decembre-24-01-2017-6613329.php#xtor=EREC-1481423602-[NL77]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

[Retour au sommaire](#)

● **Val-de-Marne : après une courte accalmie, le chômage repart à la hausse**

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans le Val-de-Marne (75 560 personnes) a connu une hausse en décembre 2016 (+ 0,8 %). Les femmes et les 50 ans et plus sont les principaux concernés par cette hausse.

[http://www.leparisien.fr/ablou-sur-seine-94480/val-de-marne-apres-une-courte-accalmie-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613662.php#xtor=EREC-1481423489-\[NL94\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablou-sur-seine-94480/val-de-marne-apres-une-courte-accalmie-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613662.php#xtor=EREC-1481423489-[NL94]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

● L'Essonne finit l'année avec une hausse du chômage de 0,9 % en décembre

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en Essonne (59 110) a connu une hausse en décembre 2016 et sur 3 mois, et une légère baisse sur un an (+ 0,9 % sur un mois, + 1,9 % sur 3 mois, - 0,1 % sur un an). Les plus touchés : les 25-49 ans (+ 360 demandeurs d'emploi par rapport à novembre).

[http://www.leparisien.fr/essonne-91/l-essonne-finit-l-annee-avec-une-hausse-du-chomage-de-0-9-en-decembre-24-01-2017-6613278.php#xtor=EREC-1481423488-\[NL91\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/essonne-91/l-essonne-finit-l-annee-avec-une-hausse-du-chomage-de-0-9-en-decembre-24-01-2017-6613278.php#xtor=EREC-1481423488-[NL91]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

● Yvelines : le chômage repart à la hausse

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A dans les Yvelines (64 820 personnes) a connu une hausse en décembre 2016 et sur 3 mois (+ 1,1 % sur un mois, + 0,8 % sur 3 mois). Si l'on ajoute les catégories B et C (demandeurs d'emploi ayant eu une activité plus ou moins réduite), le nombre de demandeurs d'emploi passe à 93 980 personnes (contre 93 520 en novembre, + 0,5 % sur un mois, + 0,5 % sur 3 mois).

[http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613182.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/ablis-78660/yvelines-le-chomage-repart-a-la-hausse-24-01-2017-6613182.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : www.leparisien.fr du 24/01/2017)

OPINIONS / VIE POLITIQUE

● François Fillon et son épouse entendus par la police

François Fillon, candidat désigné de la droite à l'élection présidentielle, **et son épouse**, ont été entendus le 30/01/17 par la police, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte le 25/01/17. Motif de l'enquête : « *détournements de biens publics, abus de biens sociaux et recel de ces délits* ». Le parquet national financier (PNF) soupçonne des emplois fictifs. M. et Mme Fillon ont, d'après leur avocat, **Me Antonin Lévy**, été interrogés sur « *deux volets* » : « *celui concernant le travail d'attachée parlementaire de M^{me} Fillon, et celui touchant à sa rémunération comme employée de la Revue des deux mondes* ». **Un communiqué de l'équipe de campagne de M. Fillon** : « *[Ces auditions ont permis d'apporter des] éléments utiles à la manifestation de la vérité afin d'établir le travail réalisé par M^{me} Fillon* ». **M^e Lévy** : « *[M. et Mme Fillon ont apporté] une liste de personnes [pouvant être entendues par les enquêteurs afin de compléter leurs déclarations]. [...] Nous avons encore des documents à fournir. [...] Une fois que le PNF aura tous ces éléments en main il se rendra compte que le dossier est complètement vide* ». Le 25/01/17, **François Fillon** avait expliqué le rôle de sa femme sur TF1 : « *Elle a corrigé mes discours, elle a reçu d'innombrables personnes que je ne pouvais pas voir, elle m'a représenté dans des manifestations, dans des associations, elle me faisait la synthèse de la presse, et surtout elle me faisait remonter les demandes des gens* ». **Les suites possibles : 01)-** L'affaire peut être classée sans suite ; **02)-** Une information judiciaire peut être ouverte, le dossier serait alors transmis à un juge d'instruction qui déciderait s'il y a mise en examen ou non ; **03)-** L'affaire peut être renvoyée en citation directe devant un tribunal correctionnel.

http://www.lemonde.fr/affaire-penelope-fillon/article/2017/01/30/francois-fillon-et-sa-femme-entendus-par-la-police_5071761_5070021.html

(Source : www.lemonde.fr du 30/01/2017, Matthieu Goar et Elise Vincent)

[Retour au sommaire](#)

● Benoît Hamon, vainqueur de la primaire PS

Le 29/01/17, lors du second tour de la primaire socialiste, Benoît Hamon a été désigné comme candidat représentant le PS à l'élection présidentielle. Le scrutin : Benoît Hamon : 58,87 % des voix. Manuel Valls : 41,13 %.

http://www.la-croix.com/France/Politique/DIRECT-Primaire-a-gauche-Benoit-Hamon-Je-veux-rassembler-les-socialistes-2017-01-29-1200820961?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-

mail&utm_content=20170129&utm_campaign=newsletter_crux_alert&utm_term=582738&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.lacroix.fr du 29/01/2017)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● Les créations d'entreprises en 2016. La plus forte hausse depuis six ans, portée par les transports

→ **Présentation de l'Insee** : « En 2016, 554 000 entreprises ont été créées en France, soit 6 % de plus qu'en 2015. Les créations d'entreprises individuelles classiques et celles de sociétés augmentent fortement (+ 10 %). En revanche, les immatriculations de micro-entrepreneurs sont en léger recul (- 0,3 %). Avec un accroissement des créations de 56 % en 2016, le secteur "transports et entreposage" contribue pour près de la moitié à la hausse générale. [...] Tous types d'entreprises confondus, les créations progressent dans la quasi-totalité des régions. C'est notamment le cas en Île-de-France, où le succès du transport de voyageurs par taxi et celui des "autres activités de poste et de courrier" se confirment. [...] Hors micro-entrepreneurs, seules 7 % des entreprises sont employeuses à la création. Elles démarrent alors en moyenne avec 2,6 salariés. [...] Pour les créateurs individuels, l'âge moyen est de 37 ans. Il est seulement de 29 ans dans les transports et l'entreposage. La part des femmes créatrices se maintient à 40 % ».

→ **L'étude de l'Insee** :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2562977>

(Source : www.insee.fr du 11/01/2017, Félix Bonnetête et Nicolas Bignon, division Infrastructures et répertoire statistiques, Insee)

● CESE : « Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants »

→ **Présentation du CESE** : « Les niveaux extrêmement élevés des prix récemment demandés par les industriels pour certains traitements innovants ont interpellé la communauté médicale, la société civile et l'opinion publique. Les stratégies pratiquées par plusieurs laboratoires pharmaceutiques suscitent de vives oppositions et les Français demandent plus de transparence dans la fixation des prix. Au-delà, c'est la crainte que notre pays se mette à sélectionner les bénéficiaires de ces traitements innovants qui est exprimée. Alors que l'ensemble de nos concitoyens comme les responsables publics confirment leur attachement au principe d'accès universel aux médicaments, le CESE a entendu, à travers cet avis, explorer les voies et moyens de sauvegarder ce modèle, qui constitue un des piliers de la cohésion sociale et de l'égalité en France. Ses préconisations, qui distinguent ce qui peut être traité dans le cadre national de ce qui relève d'une régulation européenne ou internationale, visent à sauvegarder juste rémunération de l'innovation et accès de tous aux nouveaux médicaments ».

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/prix-et-acces-aux-medicaments-innovants>

→ **Note de synthèse « Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants (2 pages) :**

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Fiches/2017/FI04_medicaments_innovants.pdf

(Source : www.lecese.fr du 25/01/2017, Christian Saout et Catherine Pajares Y Sanchez)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr